



**Procès-verbal  
Conseil d'établissement**

06/10/2022 / 18h30 / au salon du personnel de l'école

---

1. Ouverture de la séance (1 min.)
2. Mot de bienvenue et vérification des présences (2 min.)

- I. Cathy Patenaude (enseignante)
- II. Charlotte Burgaud (enseignante)
- III. Lynda Vadnais (enseignante)
- IV. Soumeya Zaïme (stagiaire)
- V. Joël Morlière (parent)
- VI. Véronique Lafleur (parent)
- VII. Claudine St-Amour (parent)
- VIII. Marie-Jeanne Lebel (parent)
- IX. Marie-Hélène Blouin (direction)
- X. Aurélien Jieumboué (direction)

3. Présentation des membres du CÉ (2 min.)

Véronique Lafleur, Claudine St-Amour, Joël Morlière, Marie-Jeanne Lebel

Membres absents : Marine Santiago et Imen Hirèche

4. Désignation d'une secrétaire d'assemblée (2 min.)

Marie-Jeanne Lebel se propose comme secrétaire d'assemblée. Lynda Vadnais soulève le point que le secrétaire devrait être une personne externe au CÉ. Mme Blouin mentionne que, pour le moment, il n'y a pas de secrétaire de l'établissement disponible. Claudine propose de solliciter les parents de l'école qui pourraient venir en tant que bénévole. Mme Blouin fera la demande par courriel aux parents et à la secrétaire d'établissement lorsqu'elle sera nommée. S'il n'y a pas de personne intéressée et disponible, nous pourrions poursuivre avec le fonctionnement des années dernières en nommant une personne responsable qui fait partie du comité.

5. Lecture et adoption de l'ordre du jour (2 min.)

Mme Blouin suggère de reporter le point 22 au prochain CÉ car la date limite pour répondre à la consultation est fin décembre 2022.

Point 20 a déjà été adopté dans une assemblée antérieure et est donc retiré de l'ordre du jour.

Mme Blouin propose d'ajouter en point 16a : présentation et suivi du projet éducatif.

Linda Vadnais propose l'adoption de l'ordre du jour, Charlotte Burgaud seconde.

6. Désignation des fonctions *Art. 56 et 107* (5 min.)
  - i. Président : Claudine St-Amour se propose et est élue
  - ii. Vice-président : Joël Morlière se propose et est élu.
  - iii. Secrétaire : À venir. Le poste de secrétaire de l'école est vacant. Mme Blouin fera une demande aux parents qui ne sont pas dans le CÉ et/ou à la secrétaire d'établissement lorsqu'elle sera en poste.
  
7. Nomination d'un représentant de la communauté *Art. 42* (2 min.)

La représentante de l'an dernier n'est pas disponible. Pour le moment, le poste restera vacant.
  
8. Formation obligatoire et dénonciation d'intérêts pour tous *Art. 53 et 70* (5 min.)

<https://www.quebec.ca/education/prescolaire-primaire-et-secondaire/gouvernance-scolaire/conseil-etablissement/formation-obligatoire/>

  - I. Les nouveaux membres du CÉ ont été avisés de faire la formation obligatoire et qu'un suivi sera fait dans un CÉ futur.
  - II. Signature des membres présents de la déclaration annuelle d'intérêts des membres du CÉ.
  
9. Adoption du compte-rendu de l'assemblée générale du 22 septembre 2022 (5 min.)

Le PV sera adopté à la prochaine assemblée générale annuelle en septembre 2023. Les corrections ont été apportées.

Le procès-verbal de l'assemblée générale de septembre 2021 n'a pas été adopté. Il n'y a pas eu de rédaction d'un PV lors de cette assemblée en 2021. Le PV de la première réunion du CÉ de l'année scolaire 2021-2022 sera vérifié afin de clarifier la situation.
  
10. Points de suivi du mois de juin 2022 (5 min.)
  - I. Les points de suivi seront abordés dans les points des dossiers d'information.
  - II. Adoption du PV du dernier CÉ en juin 2022 sera adopté au prochain CÉ.

## DOSSIERS D'INFORMATION

### 11. Travaux à l'école (5 min.)

- i. Chantier de réfection de la plomberie : Les travaux sont exécutés. Les tests de dosage de plomb sont dans les normes.
  
- ii. Cour d'école
  1. Les modules de jeux sont en commande. L'installation est prévue avant décembre.
  2. Les règlements municipaux exigent que la cour d'école soit composée d'au moins 25% de verdure. Elle mentionne que la décision finale revient au CSSDM (comité décisionnel). Des études sont en cours. Claudine St-Amour soulève le désir des parents d'être consultés et demande que la direction informe le comité de la CSSDM de leur impatience. Elle soulève les risques de blessure dans la cour (trous dans l'asphalte, zone de pavage trouée). Lynda Vadnais suggère un type de plante couvre-sol résistante au piétinement pour la zone soccer et suggère de contacter le Jardin botanique.

### 12. Nouvelles du service de garde (Patrice Poirier, responsable) (5 min.)

Mme Blouin prend la parole au nom de Patrice Poirier qui est absent. Se référer aux documents suivants : Infos SDG, calendrier des journées pédagogiques 2022-2023 et tableau des nouvelles tarifications du SDG.

Le CÉ s'interroge sur le prix élevé des sorties et l'accès pour certaines familles. Il ne semble pas avoir l'option de rester au service de garde et de ne pas participer à la sortie.

Mme Blouin s'informerait du fonctionnement sur ce point. Le CÉ n'approuve pas l'ensemble des activités proposées compte tenu des frais élevés et d'envisager des activités plus proches pour réduire les frais liés au transport.

Le CÉ adopte les activités proposées jusqu'au 9 janvier si pour le 25 novembre 2 choix est offert, soit participer à la sortie ou rester à l'école. Si ce n'est pas possible, nous demandons d'annuler l'activité.

Marie-Jeanne Lebel propose d'augmenter le tarif de base à 14.75\$ tel que suggéré par le responsable du SDG. La proposition est secondée par Véronique Lafleur. Le CÉ accepte la proposition d'augmenter le tarif de base à 14.75\$.

13. Organisation des services extrascolaires (ex. : activités parascolaires) *Art. 90 et 110.3* (2 min.)

Les loisirs ont repris les activités en soirée. La fondation des aveugles du Québec utilise les lieux durant les fins de semaine. Les élèves ont aussi des activités organisées par le SDG/Loisirs Rosemont.

14. Nouvelles de la Fondation (2 min.)

Le marché de Noël est prévu le 9 décembre.

L'épluchette de blé d'Inde pour souligner la rentrée a eu lieu début septembre.

15. Traitement des plaintes des parents (5 min.)

<https://www.cssdm.gouv.qc.ca/plaintes/>

Les membres du CÉ peuvent diriger un parent vers l'enseignante et/ou au site de la CSSDM (voir ci-haut) selon l'objet de la plainte.

16. Mot du représentant au comité de parents du CSSDM (5 min.)

Le responsable est Hadji Hamidou (absent) et Claudine sera sa porte-parole lors des CÉ.

16.a Présentation et suivi du projet éducatif

Monsieur Jieumboué a présenté l'évaluation du projet éducatif 2018-2022.

Objectif 1 Développer la compétence à résoudre une situation problème en mathématique pour tous les élèves.

-Taux de réussite est passé de 90.8% à 94% de réussite, ce qui représente 17 élèves qui étaient en échec qui obtiennent au moins la note de passage.

-Objectif en voie d'être atteint.

Objectif 2 Améliorer la compétence à résoudre et à raisonner des élèves vulnérables (50-69%) ou ayant des difficultés d'apprentissage ou d'adaptation

-% d'élèves vulnérables est passé de 29.5% à 17% ce qui représente 65 élèves qui quittent la zone de vulnérabilité.

-Objectif en voie d'être atteint.

Objectif 3 : Offrir aux élèves plusieurs occasions de bouger à l'école, au service de garde ou lors d'activités parascolaires.

-Objectif atteint avec 2 récréations de 15 min et autres activités.

## DOSSIERS DE DÉCISION

### 17. Régie interne du CÉ et calendrier des séances du conseil *Art. 67* (10 min.)

- i. Règles de régie interne : les membres du CÉ devront faire la lecture de la régie interne avant la prochaine réunion.
- ii. Calendrier des rencontres : 14 novembre 18h00, 15 décembre 18h00, 16 février 18h00, 30 mars 18h00 (Absence Véronique Lafleur), 24 avril 18h00, 1<sup>er</sup> juin 18h00 (sujet à changement).
- iii. Mode de communication des parents de l'école avec le CÉ : via courriel : [ndf.ce@csgm.qc.ca](mailto:ndf.ce@csgm.qc.ca)

### 18. Adoption du budget annuel de fonctionnement du conseil *Art. 66 et 108* (10 min.)

- i. Budget de fonctionnement du conseil d'établissement
- ii. Budget de formation pour les parents

Le point est reporté au prochain CE.

### 19. Tarif des journées pédagogiques au service de garde (10 min.)

Se référer au point 12.

### 20. Plan de lutte 2022-2023 et évaluation 2021-2022 (approbation) (5 min.)

Déjà adopté dans un CÉ antérieur 21-22. Point retiré de ODJ.

### 21. Approbation de la programmation des activités nécessitant un déplacement à l'extérieur des locaux de l'établissement *Art. 87* (5 min.)

- b. L'école et les arts : Claudine St-Amour propose, Charlotte Burgaud seconde.

22. Consultation sur le plan triennal de répartition et de destination des immeubles (PTRDI) 2023-2026 (remplir de formulaire de consultation et valider l'acte d'établissement à partir du PTRDI en ligne. *Art. 217 Consultations par le centre de services scolaire* (15-20 min.)

<https://organisationscolaire.csdm.qc.ca/gestion-des-espaces-cour-decole/>

[https://bpge.csdm.qc.ca/geomatique/PTRDI\\_en\\_ligne/](https://bpge.csdm.qc.ca/geomatique/PTRDI_en_ligne/)

Point reporté au prochain CÉ.

23. Varia

- i. Fonctionnement de la caisse scolaire (2 min.)

La direction fera le contact avec la caisse Desjardins afin de déterminer les dates de cueillette et fera un suivi afin d'établir le mode de fonctionnement dans l'école.

24. Questions diverses (5 min.)

Aucune question soulevée.

25. Levée de la séance et date de la prochaine rencontre (2 min.)

La séance du CÉ est levée. La prochaine rencontre est prévue pour 14 novembre 18h00.

Joël Morlière, vice-président

Marie-Hélène Blouin, directrice

**\*Adopter** une proposition, un projet, un document signifie qu'on peut le modifier, l'amender ou le recevoir tel qu'il a été soumis initialement.

**\*Approuver** une proposition veut dire donner son accord. Si le conseil exprime des réserves, il ne peut modifier une proposition. Celle-ci doit alors être revue et soumise de nouveau au conseil d'établissement.